

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

**SCoT 2030**

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Vue depuis La Sûre en Chartreuse (Roche brune) sur la cluze de Voreppe  
Crédit : EP SCoT de la GRéG



« 2019 constitue une année charnière pour le SCoT de la Grande Région de Grenoble.

*Sa mise en œuvre est maintenant bien engagée : 74% des communes sont désormais couvertes par un document d'urbanisme compatible avec le SCoT (contre 33,5% en 2018). Preuve que les élus locaux ont su se saisir des opportunités offertes par le SCoT. Preuve également, que loin d'être un outil coercitif, le SCoT peut répondre à la diversité des situations locales. Quatre PLUi ont pu aboutir cette année, (2 sur Bièvre-Isère, Bièvre-Est, Grenoble-Alpes-Métropole), avec un engagement des élus et techniciens que je salue.*

*J'ai souhaité prolonger tout au long de 2019 les débats amorcés lors du bilan de 2018. Les attentes d'un SCoT plus stratégique et la volonté de renouveler le projet commun pour la grande région de Grenoble imposent en effet de prendre le temps de la réflexion. La Communauté de Commune Bièvre-Isère et la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais ont ainsi pu délibérer sur leurs attentes vis-à-vis du SCoT. Avec le Comité Syndical et le Bureau, nous avons souhaité en effet mettre sur la table les sujets qui fâchent. Plusieurs chantiers thématiques ont été engagés par l'EP SCoT, autour de la question du commerce, de l'économie, de la proximité. L'ex « communauté de l'eau » a fait ça muer, pour traiter de questions déterminantes pour le SCoT de demain : l'évolution de la ressource en eau à l'horizon du changement climatique, ou la séquences « Eviter, Réduire, Compenser » l'imperméabilisation.*

*L'Etablissement public du SCoT se met en ordre de marche pour aborder une probable révision à engager dans le cadre du prochain mandat. Nous pourrons nous appuyer sur l'Agence d'Urbanisme avec laquelle nous avons conclu une convention triennale. Notre délibération du 19 décembre trace des pistes pour renouer avec un projet de territoire ambitieux et mobilisateur. Le séminaire du 28 novembre a pointé la nécessité de travailler ensemble à un projet fédérateur autour des grandes transitions qui constituent autant de défis pour la grande région de Grenoble*

*Bon vent à la Grande Région de Grenoble et à son SCoT ! »»*

**Yannik OLLIVIER**  
Président de l'EP SCoT

## Préambule

Ce rapport technique, proposé dans le cadre de la préparation du compte administratif 2019, vise à promouvoir les travaux réalisés durant l'année au regard des moyens qui ont été affectés par les EPCI membres de l'établissement public du SCoT de la grande région de Grenoble.

Pour rappel, l'établissement public du SCoT a pour mission principale l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT sur les fondements de l'article L. 143-40 et suivant du code de l'urbanisme.

## Sommaire

Missions et les moyens de l'EP SCoT.....	4
Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme locaux.....	7
Les avis en Commission Départementale d'Aménagement Commercial .....	14
Les chantiers thématiques de 2019.....	16
Vers une révision du SCoT.....	26
Perspectives pour l'année 2020.....	36



# **Missions et moyens de l'EP SCoT**



# Moyens et missions

## Les missions

Se donner collectivement les moyens de mettre en œuvre le SCoT :

- suivre le document SCoT (élaboration, modification, révision) ;
- animer les commissions d'élus et de communautés d'acteurs du territoire autour des grandes questions du SCoT ;
- aider à la compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux ;

S'approprier le SCoT par un travail d'animation et d'information auprès des acteurs du territoire ;

Évaluer l'efficacité du SCoT par un suivi régulier des impacts du document sur les politiques d'aménagement.

## Les moyens

Ces missions sont assurées sous la direction d'Arnaud GERME par cinq chargés de mission, sur les 261 communes de la GReG.

Olivier ALEXANDRE (80%) : en charge des secteurs Grésivaudan et Métropole / de l'instruction dossiers en commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Il assure également la coordination du chantier AMI aménagement commercial - Référent « Club Montagne » et « SCoT et commerce » de la FédéSCoT.

Amandine DECERIER (100%) : en charge des secteurs Sud Grésivaudan et Trièves et de la Coordination du chantier Développement économique - Référente protocoles et atlas de répartition du foncier économique - Outils web

Pablo COULANGE (100%) : en charge des secteurs de la CAPV, de Bièvre-Isère et Bièvre-Est, ainsi que de la coordination du chantier Polarités / Proximités - Référent résilience et risques.

Cécile BENECH (100%) : animation de la commission transition environnementale et eau. Elle assure également la coordination des chantiers « Eviter Réduire Compenser l'imperméabilisation des territoires » et « changement climatique et eau » - Référente PCAET et de l'AMI « planification territoriale, stratégie bas carbone et trajectoires 2°C ».

Marie ARDIET (100%) : chargée d'études de la commission Transition environnementale et eau - Référente changement climatique et ressource en eau et suivi technique ERC.

Mara CALABRO (100%) : secrétariat et gestion administrative.

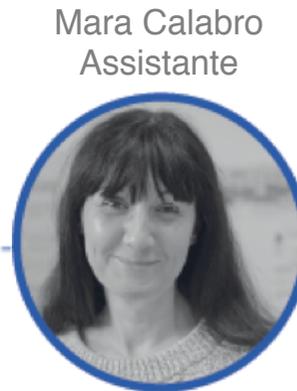
Karine PONCET-MOISE (20%) sur la gestion financière, dans le cadre d'un conventionnement avec Grenoble-Alpes Métropole).

L'ensemble de ces missions s'appuie également sur les apports de l'ingénierie de l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise, dans le cadre d'une convention pluri-annuelle détaillant les besoins.

# Moyens et missions

## L'équipe technique de l'EP SCoT

DIRECTION



CHARGÉS DE  
MISSION



Olivier Alexandre  
Chargé de mission



Amandine Decerier  
Chargée de mission



Pablo Coulange  
Chargé de mission



Cécile Benech  
Chargée de mission



Marie Ardiet  
Chargée de mission

GESTION  
ADMINISTRATIVE  
ET FINANCIÈRE



Karine Poncet-Moise  
Chargée de gestion financière



**Accompagner les territoires dans  
l'élaboration et le suivi des  
documents d'urbanisme locaux**



## Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme locaux

Au 31 décembre 2019, 74% des communes de la GReG sont couvertes par un document d'urbanisme compatible avec le SCoT (contre 33,5% en 2018), soit environ les  $\frac{3}{4}$  du territoire.

La carte présentée sur la page suivante propose un état des lieux des documents d'urbanisme et précise, pour chaque commune, si le document d'urbanisme en vigueur est antérieur ou postérieur au SCoT.

Pour chacun des EPCI du SCoT, voici le pourcentage de documents compatibles avec le SCoT :

- Bièvre-Isère Communauté : 100% (PLU intercommunal) ;
- Grenoble-Alpes Métropole : 100% (PLU intercommunal) ;
- CC de Bièvre-Est : 100% (PLU intercommunal) ;
- CA du Pays voironnais : 71% soit 22 documents compatibles SCoT ;
- CC Le Grésivaudan : 63% soit 27 documents compatibles SCoT ;
- CC du Trièves : 37% soit 10 documents compatibles SCoT ;
- Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : 43% soit 20 documents compatibles SCoT.

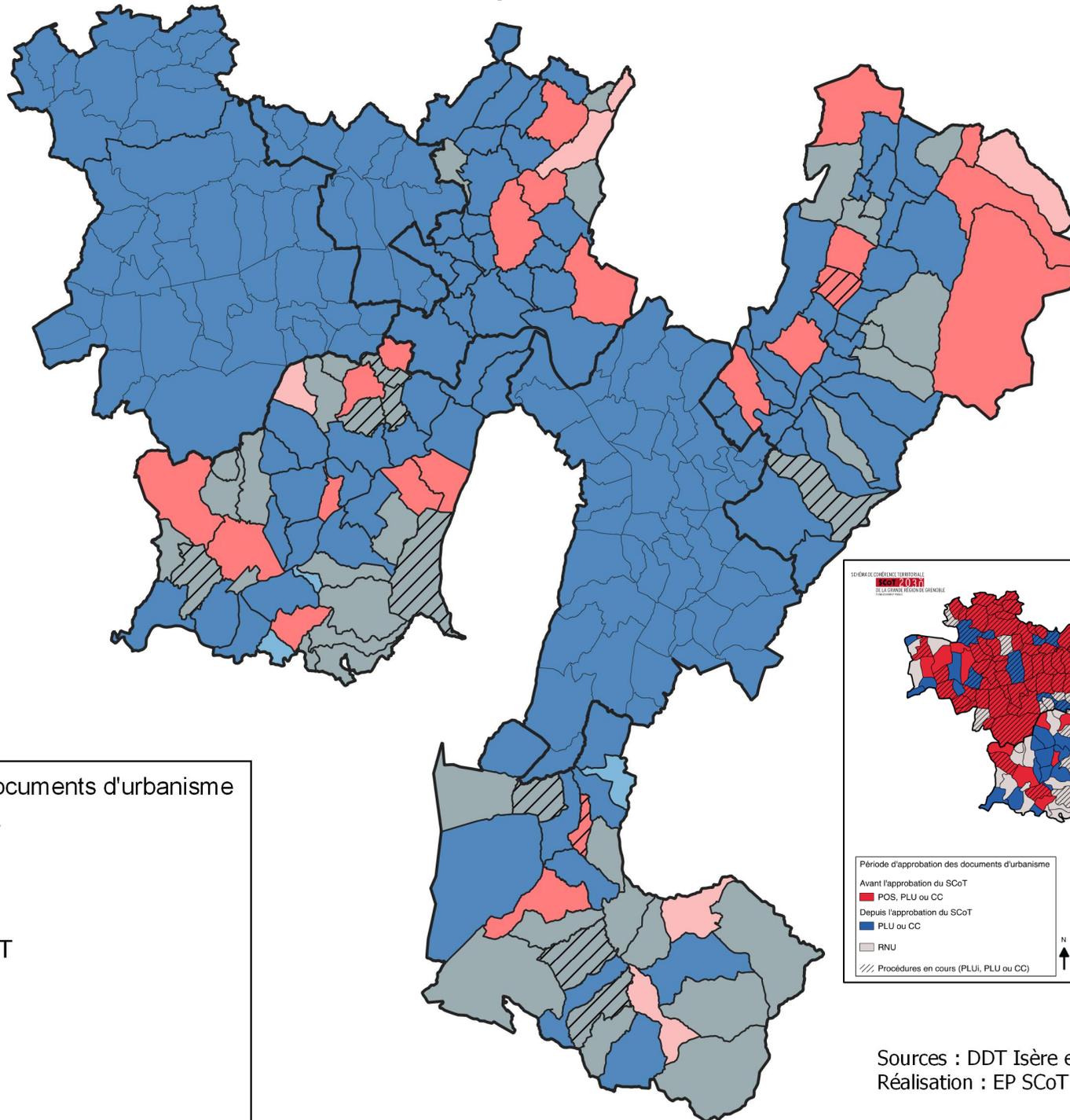
Il convient de noter que 69 communes sont régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU), sur lesquelles le SCoT ne s'applique pas, ou dispose de PLU réalisés avant l'approbation du SCoT, et donc incompatibles.

La traduction des orientations du SCoT sur le territoire s'observe également à travers les politiques publiques portées par les intercommunalités. En 2019, l'EP SCoT a été associé aux travaux suivants :

- Le protocole de répartition du foncier économique disponible réalisé par la CC Le Grésivaudan ;
- Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CA du Pays Voironnais ;
- Le PLU intercommunal de Bièvre-Est ;
- Les deux PLU intercommunaux de Bièvre Isère Communauté ;
- Le PLU intercommunal de Grenoble-Alpes Métropole.

L'EP SCoT a également émis un avis sur ces quatre PLU intercommunaux.

# Etat des lieux de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT en 2019



## Période d'approbation des documents d'urbanisme

Avant l'approbation du SCoT

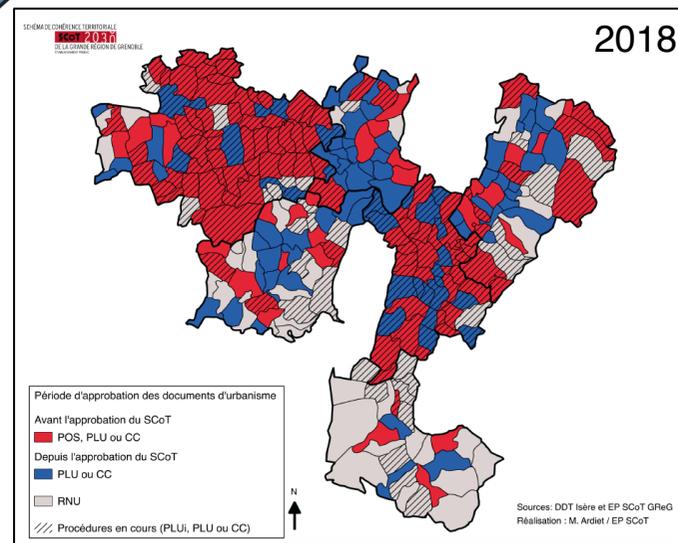
- CC
- PLU

Depuis l'approbation du SCoT

- CC
- PLUi ou PLU

RNU

Procédures en cours (PLU ou CC)



Sources : DDT Isère et EP SCoT GRéG  
 Réalisation : EP SCoT GRéG

# Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme locaux

## Tableau des avis rendus en 2019

→ 43 avis ont été rendus en tant que PPA (contre 30 en 2018)

<b>TRIEVES</b>	
Saint Martin de la Cluze	PLU - avis favorable
Sinard	PLU - avis favorable avec remarques

<b>SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE</b>	
Cognin les gorges	PLU - avis favorable avec remarques
L'Albenc	PLU - avis favorable avec remarques
La Rivière	PLU - avis favorable avec réserve
Rovon	PLU modification - avis favorable
Saint Just de Claix	PLU - avis favorable avec remarques
Saint Marcellin	PLU - avis favorable avec remarques
Saint Verand	PLU modification - avis favorable

<b>PAYS VOIRONNAIS</b>	
Bilieu	PLU - avis favorable
La Sûre en Chartreuse	Modif PLU - avis favorable
Montferrat	PLU - avis favorable avec remarques
Paladru	Examen conjoint - DP - avis favorable
Tullins	PLU - avis favorable
Voiron	Modif PLU - avis favorable
Voreppe	Modif. simplifiée PLU - pas d'avis, remarques formulées

## Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme locaux

<b>GRESIVAUDAN</b>	
Bernin	Modification du PLU - avis favorable
Chamrousse	PLU - avis favorable
Crolles	Modification du PLU - avis favorable
La Terrasse	PLU - avis défavorable
Laval	PLU - avis favorable
Le Touvet	Modification du PLU - avis favorable
Le Versoud	PLU - avis favorable avec réserve (dispo réglem. sur le commerce)
Sainte-Agnès	PLU - avis favorable avec réserve
Saint-Ismier	Modification du PLU - avis favorable
Saint-Martin-d'Uriage	PLU - avis favorable avec remarques
Saint-Nazaire-les-Eymes	PLU - avis favorable
Tencin	PLU - avis favorable avec réserve (règlement Ui sur le commerce)

<b>GAM</b>	
Seyssins	Modification simplifiée - pas d'avis, remarques formulées
PLU intercommunal	Avis favorable avec remarques
Plan de déplacements urbain	Révision - Avis favorable avec remarques

<b>BIÈVRE EST</b>	
PLUi Bièvre Isère	PLUi - avis favorable avec remarques
PLUi St-Jean-de-Bournay	PLUi - avis favorable avec remarques

<b>Bièvre Isère Communauté</b>	
PLU intercommunal	PLUi - avis favorable avec remarques

PPRI Romanche Aval	Modification sur Vizille - avis favorable
--------------------	---

<b>Territoires voisins</b>	
SCoT Rives du Rhône	Révision du SCoT - avis favorable avec remarques
SCoT Métropole Savoie	Révision du SCoT - avis favorable avec remarques
CC Cœur de Chartreuse	PLUi valant SCoT
Cholonge	PLU
Saint Nazaire en Royans	PLU modification
La Chapelle en Vercors	PLU modification
Saint Theoffrey	PLU
La Motte d'Aveillans	PLU

## Accompagner les territoires dans l'élaboration et le suivi des documents d'urbanisme locaux

### Tableau du suivi des communes en 2019 :

<b>TRIEVES</b>	
Clelles	Arrêt (avis en cours)
Monestier le Percy	Arrêt (avis en cours)
Monestier de Clermont	OAP - zonage
Saint Guillaume	Arrêt (avis en cours)
CC du Trièves	TEPOS
CC du Trièves	Atlas foncier économique

<b>PAYS VOIRONNAIS</b>	
Bilieu	PLU + réunion publique
Charavines	PLU
Montferrat	OAP
St Jean de Moirans	Reprise post-arrêt + réunion publique
Voreppe	Pré-programme d'actions PAEN / Modif simplifiée du PLU
Communauté d'agglomération	PLH

<b>GRESIVAUDAN</b>	
Bernin	Extension zone SOITEC
Frogès	PLU
Le Versoud	PLU
La Terrasse	PLU
Laval	PLU
Les Adrets	PLU
Sainte-Agnès	PLU

<b>SAINT MARCELLIN VERCORS ISERE COMMUNAUTE</b>	
Cras	Arrêt (avis en cours)
Chantesse	Carte communale
Notre Dame de l'Osier	PADD
Rencurel	PADD - OAP
Saint Bonnet de Chavagne	Diagnostic - PADD
Saint Marcellin	AMI Saint Marcellin
SMVIC	Projet BETA
SMVIC	PLH
SMVIC	Projet de territoire



# **Les avis en Commission Départementale d'Aménagement Commercial**



# Les avis en commission départementale d'aménagement commercial

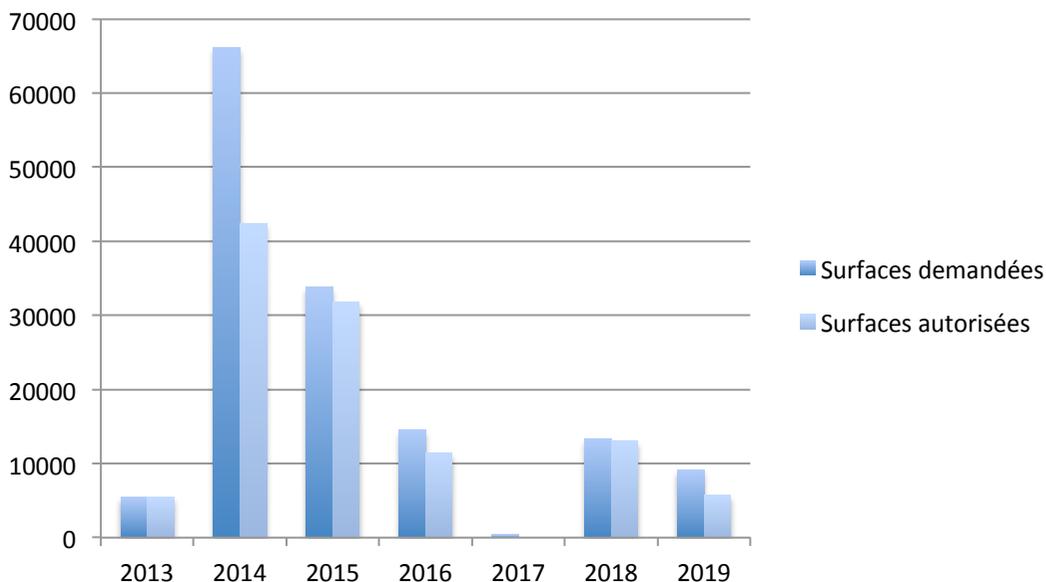
Parallèlement aux travaux collaboratifs conduits dans le cadre de l'AMI « Stratégie d'aménagement commercial », l'EP SCoT a poursuivi son travail d'instruction de dossiers commerciaux et de vote en CDAC.

**Des 11 dossiers instruits en 2019** sur le territoire du SCoT, il ressort en premier lieu le bilan relativement faible de surfaces commerciales autorisées : 5 789 m<sup>2</sup>, soit **plus de deux fois moins qu'en 2018**, représentant **64% des surfaces demandées** (contre 97% en 2018).

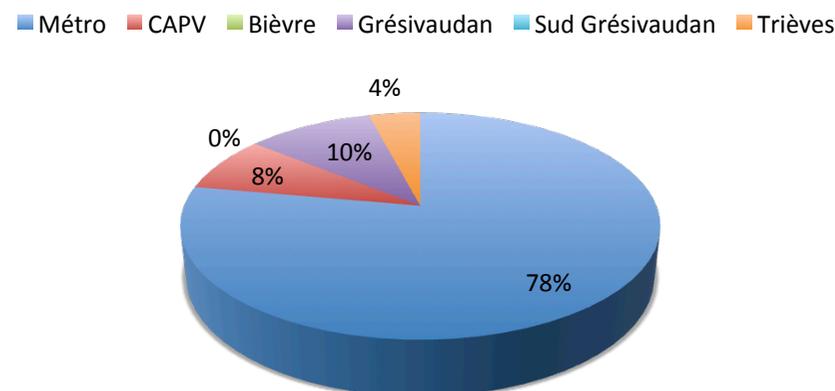
À cela s'ajoute 3 586 m<sup>2</sup> commerciaux, régularisés dans le cadre de 2 autorisations, accordées de facto à des établissements anciens et dont une part des surfaces de vente n'avait jamais fait l'objet de passage en CDAC.

Une part très importante de ces surfaces autorisées l'ont été **au sein de la ZACOM 1 (78% des surfaces**, contre 17% en ZACOM 2). La ZACOM 3 n'est concernée que par les procédures de régularisation. La grande majorité de ces surfaces concernent le territoire de Grenoble-Alpes Métropole.

## Evolution des surfaces demandées/autorisées en CDAC



## Répartition géographique des m<sup>2</sup> autorisées par la CDAC





# **Les chantiers thématiques de 2019**



## Les chantiers thématiques 2019

A la suite de la délibération relative au bilan du SCoT de décembre 2018, le Comité Syndical de mars 2019 a souhaité engager plusieurs chantiers autour des « sujets qui fâchent » :

- **Chantier 1 : l'aménagement commercial.** Le SCoT de la Grande Région de Grenoble est lauréat d'un AMI national lancé par la Fédération Nationale des SCoT, les Ministères de l'Economie et de la Cohésion des territoires, ainsi que les principales Fédérations de Commerce
- **Chantier 2 : L'économie** ou comment aller plus loin dans l'articulation des politiques foncières du territoire
- **Chantier 3 : les proximités** ou comment mieux aborder la question des équilibres territoriaux et le renforcement d'un réseau maillé de villes préconisé par le SCoT

Dans le même temps, la Commission transition environnementale et eau a poursuivi son activité, en travaillant autour de deux chantiers qui auront toute leur utilité dans la révision future du SCoT (2019-2020). Ces actions ont bénéficié d'un co-financement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse :

- **Chantier 4 : Evaluation de la ressource en eau à l'horizon du changement climatique**
- **Chantier 5 : Séquence Eviter, Réduire, Compenser l'imperméabilisation**

## Les chantiers thématiques 2019 / Aménagement commercial

Le bilan de la mise en œuvre du SCoT (2018) a conduit le Comité syndical à faire de l'aménagement commercial un axe de travail privilégié de l'année 2019. Si le DAC n'a pas été remis en cause en tant que tel, l'évolution de l'armature commerciale de la GReG, la réduction de l'évasion commerciale au sein des EPCI et les transformations connues par le monde du commerce doivent conduire à anticiper de futures adaptations au contenu et à la gouvernance de la stratégie du territoire, en matière d'implantations commerciales.

Dans cette perspective, l'EP SCoT est impliqué depuis janvier 2019, dans un dispositif national animé par la Fédération nationale des SCoT et les grandes Fédérations du commerce. Lauréat, avec deux autres SCoT en France, de l'Appel à manifestation d'intérêt « Stratégie d'aménagement commercial ». Il anime localement une démarche collective impliquant les EPCI, la CCI, l'AURG et les représentants des grandes enseignes et foncières commerciales sur le territoire.

Jérôme BARBIÉRI est l'élu référent de cette démarche, Olivier ALEXANDRE son coordinateur technique. Une étude sur les polarités et les dynamiques commerciales a été réalisée par la CCI de Grenoble et l'AURG ; le cabinet Lestoux et Associés a également été mandaté pour une mission d'animation ponctuelle.

Une organisation à plusieurs niveaux a été mise en place, à la fois pour en donner le cap politique et assurer le pilotage technique, et pour favoriser l'apport d'expertises mises à jour. Ce dispositif a donné lieu à une quinzaine de rencontres sur l'année :

- Comité de pilotage national réuni à Paris, impliquant les fédérations :

- 18 mars : rencontre avec les représentants des grandes enseignes nationales ;

- 29 avril : l'observation des dynamiques commerciales ;

- 16 septembre : échanges autour d'éléments prospectifs stratégiques.

- Pilotage par les instances du SCoT :

- Information au Comité syndical du 7 février

- Débat au Bureau syndical du 23 mai

- Débat au Comité syndical du 7 juin

- Débat lors du Séminaire SCoT du 28 novembre

# Les chantiers thématiques 2019 / Aménagement commercial

- Comité technique intégrant les services des EPCI et des villes-centres :

- 22 mars : présentation de la démarche et identification des enjeux
- 03 mai : dynamique commerciale des EPCI, éléments sur les stratégies intercommunales
- 12 novembre : mise à jour du diagnostic des dynamiques et polarités commerciales, identification des défis

- Rencontres SCoT - Commerce avec les acteurs du commerce :

- 25 juin : identification et échanges entre élus et acteurs du commerce des enjeux locaux ;
- 10 octobre : échanges animés par le consultant David Lestoux autour d'éléments de prospective produits par le cabinet LA!, l'AURG, la CCI et l'EP SCoT ;
- 28 novembre : perspectives autour de 7 constats sur les dynamiques commerciales de la GReG.

Par ailleurs, des entretiens individuels ont été conduits en fin d'année avec plusieurs enseignes, dans l'objectif de compléter les remontées ressorties / émergentes lors des Rencontres SCoT – Commerce : Lidl, ImmoMousquetaires, SystèmeU, Carrefour. D'autres entretiens devraient avoir lieu au premier semestre 2020.

Livrables :

En dehors des supports de présentation conçus pour ces différents rendez-vous, avec la collaboration de l'AURG, de la CCI et des EPCI, deux livrables ont été produits :

« Analyse des flux de consommation à l'échelle de la Région Grenobloise », étude de 115 pages réalisée par Cécile Villard - CCI de Grenoble

Fiche de synthèse « le commerce en plein maelström » (8p), versée au dossier des débats pour le séminaire « Le SCoT au miroir des sujets qui fâchent », le 28 novembre.

Le premier semestre 2020 permettra l'approfondissement de certains axes de travail et la valorisation des éléments stratégiques issus des différentes scènes de débat mises en place en 2019.



## Les chantiers thématiques 2019 / Développement économique

Suite au bilan du SCoT, les élus ont souhaité mieux appréhender le fonctionnement économique de la GREG, ses spécificités et les dynamiques à l'œuvre au sein de ses territoires.

Dans cette perspective, une démarche a été initiée au printemps 2019, organisée en trois étapes :

1/ Analyser l'écosystème industriel sur les différents territoires.

Si les enjeux autour du « cœur de chauffe » sont connus, ceux des territoires plus éloignés sont souvent moins bien appréhendés. Quels sont les enjeux communs à plusieurs territoires ? Comment favoriser les coopérations pour aller vers plus de complémentarité ?

2/ Quantifier le foncier économique disponible. De quel foncier dispose-t-on à l'échelle de la GREG ?

3/ Rapprocher l'offre et la demande en foncier. Y a-t-il une adéquation ? Comment favoriser la satisfaction des besoins des entreprises ?

La première phase de la démarche a mobilisé l'Agence d'urbanisme et les développeurs économiques des EPCI afin de proposer une mise initiale, des enjeux et des pistes d'actions.

Groupe technique du 11-06-2019 : lancement de la démarche - présentation de la méthodologie, tour de table d'actualité des territoires, échanges autour des constats issus du bilan et des enjeux pour le devenir de la GREG.

Groupe technique du 4-07-2019 : point méthodologique sur l'élaboration de l'atlas foncier de la GREG.

Groupe technique du 21-10-2019 : présentation des résultats de l'analyse de l'écosystème économique de la GREG, synthèse des éléments clés par EPCI, échanges autour des enjeux et pistes d'actions pour conforter l'attractivité de la GREG et ses capacités de résilience.

Commission des élus du 14-11-2019 annulée par manque de participants : présentation des grands constats, partage des enjeux et débats autour des pistes d'actions

Séminaire du 28-11-2019 : valorisation de l'ensemble des travaux de l'année dans le cadre d'une fiche débat intitulée « *Risques et rareté foncière, vulnérabilités économiques, transitions : quel foncier au service de quelle stratégie économique ?* »

# Les chantiers thématiques 2019 / Développement économique

En parallèle, une étude sur la logistique est menée depuis 2017 :

- 2015 : le livre blanc pour une logistique durable de la Métropole identifie le SCoT comme échelle pertinente pour élaborer un schéma des équipements logistiques ;
- 2017 : une feuille de route est fixée par les élus sur la base d'une mise initiale : définitions, positionnement de la GReG, estimation de l'emploi, construction neuve d'entrepôts, fiche bilan par EPCI ;
- 2018 : un travail technique de quantification du foncier occupé par la logistique est réalisé ainsi qu'une estimation de l'offre et des besoins pour cette activité ;
- Commission des élus d'avril 2019 : à partir des résultats présentés, un large spectre d'actions est identifié par les élus. Une publication intitulée « *L'approche du foncier logistique dans la GReG* » est en cours de finalisation pour valoriser l'ensemble des travaux sur ce sujet.



## Les chantiers thématiques 2019 / Proximités

Le territoire de la GReG, depuis l'approbation du SCoT, a fortement évolué dans son organisation institutionnelle. On a assisté à une montée en puissance des EPCi et à l'affirmation de projets locaux (PLUi, PDU, PLH, projets de territoires, etc).

Les choix du SCoT en matière de polarités apparaissent globalement pertinents au regard du bilan du SCoT, notamment dans la répartition des potentiels de logement et fonciers. Néanmoins, la répartition à la commune des objectifs n'a pas freiné les concurrences locales, prolongeant l'affaiblissement des centralités.

Une démarche a donc été initiée au printemps 2019 pour mieux répondre aux objectifs du SCoT en matière de polarités.

Il s'agira d'enrichir l'existant qui a fait preuve d'une certaine efficacité (un document intégrateur qui décline trois échelles d'action pertinentes porteuses d'objectifs clairs), en introduisant de nouveaux critères et nouvelles thématiques : le bien-être, la qualité de vie et le lien social sur les territoires et en renforçant les solidarités territoriales.

Groupe technique du 01-07-2019 : lancement de la démarche - remise à plat des définitions des différentes notions et échanges autour des constats issus du bilan et des enjeux posés par la question des polarités pour le devenir de la GReG.

Groupe technique du 15-11-2019 : enrichissement de la notion de polarité par la mise en place d'une démarche centrée sur la proximité, élargissement des enjeux aux notions de bien-être et des usages habitants, échanges autour des enjeux de l'application du principe de subsidiarité dans la polarisation par la proximité et du rôle du SCoT.

Séminaire du 28-11-2019 : valorisation de l'ensemble des travaux de l'année dans le cadre d'une fiche débat intitulée « *Mobilités, centralités en difficultés, persistance de chasse-gardées locales, le SCoT est-il à la hauteur des enjeux de proximité ?* »

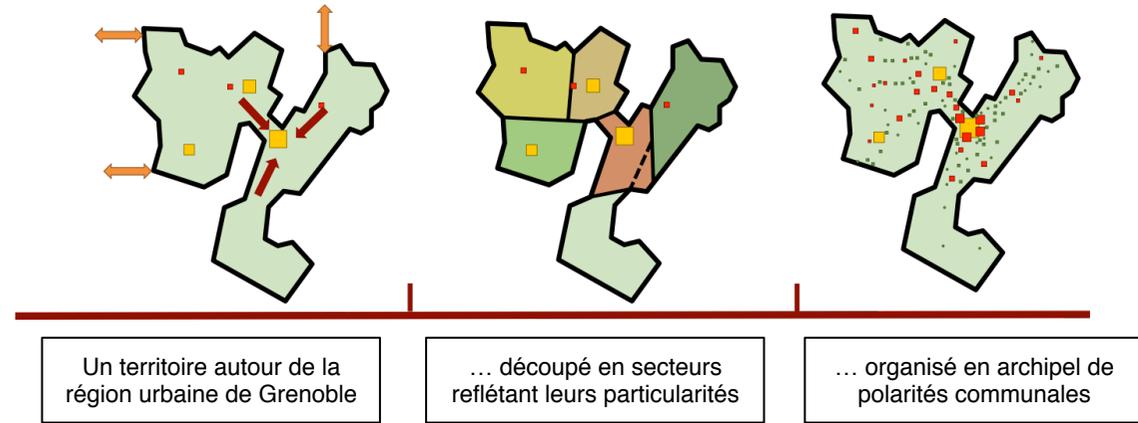
Décembre 2019 : lancement d'un atelier international d'étudiants en coopération avec l'IUGA pour le début d'année 2020.

# Les chantiers thématiques 2019 : Polarités / Proximités

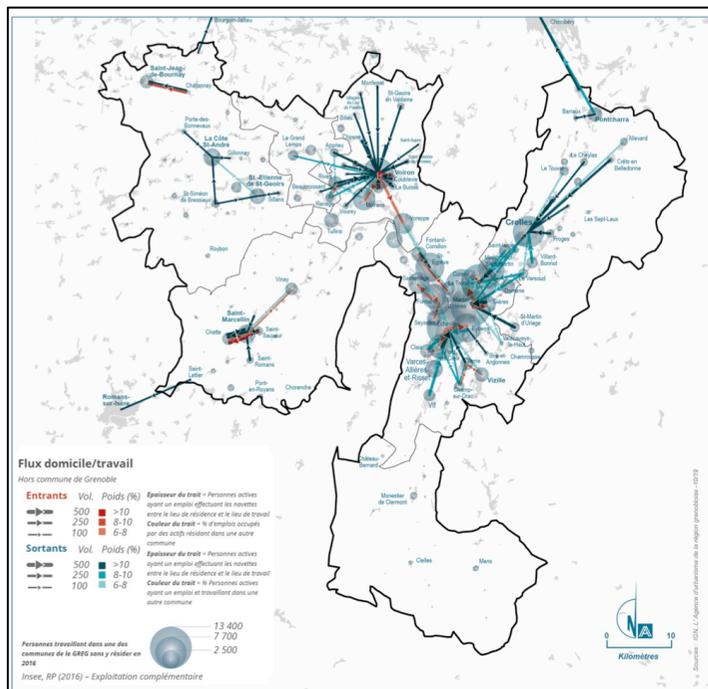
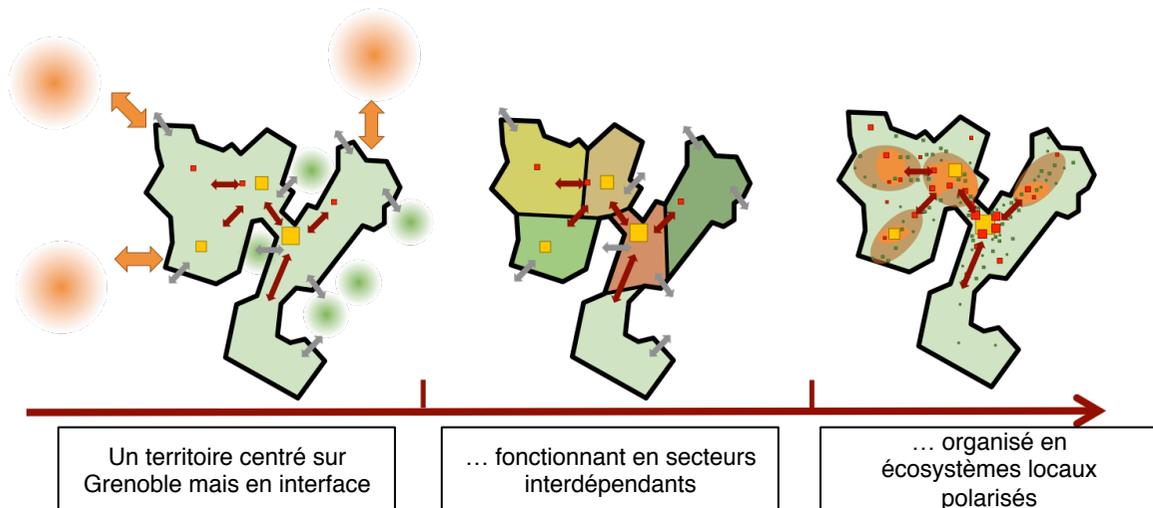
Des outils et démarches sur lesquelles s'appuyer pour développer une approche de la proximité polarisée en sous-bassins de vie ou écosystèmes locaux :

- Etude IBEST (construction et représentation des Indicateurs de Bien-Être Soutenable et Territorialisé dans l'agglomération grenobloise)
- Observatoire national du cadre de vie
- PLUi et PLH des territoires de la GReG
- Etude Agence sur l'analyse des polarités du Sillon Alpin, de la région grenobloise et du sud Isère
- Etudes des flux domicile-travail et domicile-étude

Le SCoT aujourd'hui...



Le SCoT demain ?



# Les chantiers thématiques 2019 : transition environnementale et eau

Les élus ont fait part en 2018, lors du bilan du SCoT, de la nécessité de mettre les transitions et notamment la transition environnementale au cœur du projet de territoire. En réponse à ce souhait, dans le cadre de la Commission transition environnementale et eau, plusieurs chantiers ont été engagés ou poursuivis en 2019.

**Les chantiers sont soutenus financièrement et techniquement par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.**

## **Chantier 1 : Eviter, Réduire, Compenser l'imperméabilisation des sols**

Sur ce sujet, le SCoT de la grande région de Grenoble a été sélectionné comme territoire test de la démarche à l'échelle du bassin versant Rhône Méditerranée.

3 groupes de travail multipartenariaux - composés par les techniciens des EPCI, de l'Etat, du CAUE, de l'Agence d'urbanisme, de l'Agence de l'eau et de bureaux d'études - ont permis de définir en premier lieu un lexique commun pour permettre une compréhension partagée.

Un diagnostic de l'imperméabilisation du territoire a été réalisé en interne avec l'aide de l'Agence d'urbanisme, et validé collégalement.

Les scénarios analysés ont montré l'importance des actions existantes et la nécessité de poursuivre les efforts pour atteindre les objectifs fixés.

Un travail sur les leviers pour Eviter, Réduire, Compenser a ensuite été engagé et sera poursuivi à l'aide de focus territoriaux en 2020.

L'avancement des travaux a été présenté aux élus lors de deux commissions le 4 avril et le 11 juillet, ainsi qu'en Comité syndical le 14 novembre.

En parallèle :

- des fiches projets innovants ont été réalisées sur une dizaine d'opérations, et repérées sur une carte interactive disponible sur le site internet ;
- 2 ateliers de sensibilisation à destination des élus et des techniciens sur la base du Journal réalisé par l'EP SCoT « Comment gérer les eaux pluviales sur mon territoire ? » ont été co-organisés avec le CAUE, avec des visites de sites sur les secteurs du Voironnais et de la Bièvre.



Quartier Carré vert, Coublevie

## Chantier 2 : changement climatique et ressource en eau

L'EP SCoT est novateur pour mettre en place des mesures d'adaptation dans le cadre l'OF 0 du SDAGE 2016-2021.

Les travaux de 2018 ont mis en évidence l'impact du changement climatique sur tout les territoires du SCoT, avec une incidence sur la ressource en eau. 3 ateliers avec les acteurs concernés ont permis de définir la notion de sensibilité, ainsi que la méthodologie pour qualifier cette sensibilité de l'alimentation en eau potable au changement climatique.

Les résultats des travaux sur la sensibilité ont permis l'élaboration d'une grille de lecture afin de prioriser les objectifs et enjeux qui pourraient être inscrits dans le SCoT lors de sa future révision, et d'adapter et cibler les actions à mener par les territoires.

Une Conférence organisée le 12 décembre, réunissant une cinquantaine de personnes, a permis la présentation des résultats de l'étude.

Ce fut l'occasion de mettre en perspective les résultats territoriaux avec la politique de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Les travaux scientifiques réalisés à la demande de Grenoble-Alpes Métropole sur l'incidence du changement climatique sur les précipitations, ainsi que la présentation par l'ONF de l'exemple de l'impact du changement climatique sur la tourbière du Luitel ont permis de nourrir les débats et d'ouvrir des perspectives pour la suite des travaux.



## Les autres chantiers

En 2019, le SCoT a initié une démarche de mutualisation et d'animation des PCAET du territoire. Dans le cadre de la Commission transition environnementale et eau, le suivi, des chartes des Parc Régionaux sur les volets environnementaux, ainsi que du SRADDET et du Schéma Régional des Carrières, permet une vision croisée avec une prise en compte des enjeux régionaux.

**L'EP SCoT a également été lauréat de l'AMI de l'ADEME « la planification urbaine au service des stratégies bas carbone et trajectoires 2°C ».** Ce chantier d'envergure sera mené en 2020 et 2021.

Une fiche de synthèse sur les grands enjeux a été réalisée et diffusé en séminaire le 28 novembre.



**Vers une révision du SCoT**



## Vers une révision du SCoT

La délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2019 portant sur le bilan du SCoT avait démontré la robustesse du SCoT actuel.

Les débats ont abouti également au souhait d'anticiper une future révision en réfléchissant au préalable aux contours d'un projet de territoire renouvelé, suffisamment fédérateur pour insuffler une nouvelle dynamique de territoire, à l'instar de ce qui avait prévalu en 2012.

C'est dans cette optique qu'a été organisé le séminaire « le SCoT de demain au miroir des sujets qui fâchent ».

Des pistes de travail commun sont ressorties des échanges, qui pourront alimenter les débats pour les futures équipes en charge du SCoT.



# Vers une révision du SCoT : Séminaire « Le SCoT de demain au miroir des sujets qui fâchent » du 28 novembre 2019

L'objet de ce séminaire était de proposer une synthèse d'avancement des réflexions sur les enjeux prioritaires, et de poser à travers elles quelques grandes questions qui seront au cœur de la future révision du SCoT.

Dans cette perspective, quatre temps de débat thématique ont été organisés.

## **Débat 1 : Le SCoT face aux défis des proximités**

Mobilités, centralités en difficultés, persistance de chasses-gardées locales. Le SCoT est-il à la hauteur des enjeux de la proximité ?

Témoignage : Nicolas DOUAY, professeur des Universités en Aménagement et Urbanisme à l'IUGA où il co-dirige le parcours "International coopération in Urban Planning" et membre de l'UMR PACTE.

Le numérique, les évolutions du commerce et des services, les mobilités, le déclin des centralités, le souhait de « réinventer » le collectif appellent une nouvelle réflexion sur la proximité. Quels fonctionnements, complémentarités et concurrences locales ? Quel rôle pour le SCoT sur ces questions, en articulation avec les démarches locales ?

## **Débat 2 : Le commerce en plein maelström**

Entre anticipation et accompagnement des transformations, vers de nouveaux deals avec les acteurs du commerce ?

Témoignage : David LESTOUX, directeur-fondateur du cabinet Lestoux et associés, auteur de l'étude « Les SCoT et l'aménagement commercial de demain » (2019).

Le commerce connaît de profonds bouleversements qui pourraient perdurer : développement du e-commerce, modification des modes de consommations, concurrences entre commerces de centre-ville, de flux ou de périphérie... Les acteurs du commerce eux-mêmes manquent parfois de visibilité sur le court et moyen terme. Entre difficultés des centralités et incertitudes sur le devenir des polarités de périphérie, comment mettre en place des politiques locales à la fois souples pour permettre les évolutions des formats commerciaux et d'établissements parfois vieillissants, tout en garantissant des équilibres territoriaux ? Quel rôle pour le SCoT ?

# Vers une révision du SCoT : séminaire « Le SCoT de demain au miroir des sujets qui fâchent » du 28 novembre 2019

## **Débat 3 : Risques et rareté foncière, vulnérabilités économiques, transitions**

Quel foncier au service de quelle stratégie économique ?

Témoin : Didier LOCATELLI, directeur associé au cabinet New Deal – Grenoble. Il a accompagné plusieurs EPCI de la GReG dans leurs projets de territoire.

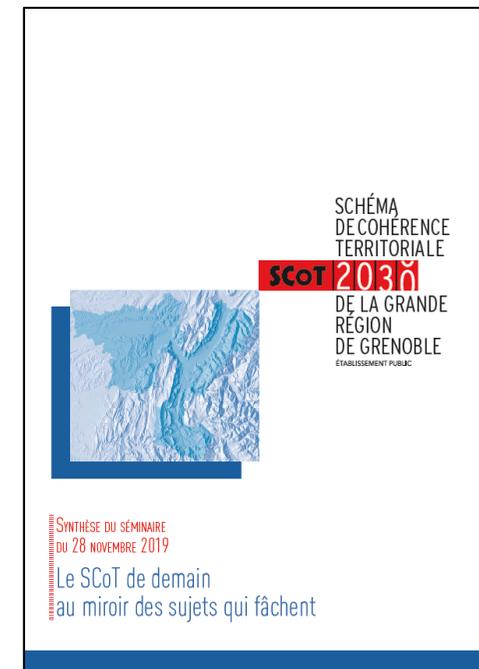
Les travaux de Magali TALANDIER ont mis en relief les atouts de la Grande Région de Grenoble, mais également ses faiblesses (consommation, intermédiation) et sa vulnérabilité. Ainsi, l'industrie, très présente sur le territoire, se relève plus lentement qu'ailleurs de la crise de 2008. Le rééquilibrage de l'emploi sur le territoire n'est pas complètement au rendez-vous. Cependant, des écosystèmes existent, notamment autour des nouvelles technologies, plusieurs territoires sont impliqués dans des projets communs autour de certaines filières. Comment les faire fructifier et soutenir l'existant ? Quelles nouvelles opportunités saisir pour le territoire ? Quelles scènes de concertation ou de gouvernance mettre en place ?

## **Débat 4 : Trajectoire 0 carbone, biodiversité, limitation de l'artificialisation**

Quels enjeux communs, quelles réponses communes ?

Témoin : Martin VANIER, géographe, professeur à l'école d'urbanisme de Paris, consultant chez Acadie place des documents de planification et des SCoT doit évoluer : les transitions appellent en effet des approches plus systémiques, et conduiront à de nouveaux rapports entre les territoires.

Les évolutions très rapides des modes de consommation ou des modes de vie, la volatilité économique appellent à la mise en place d'outils souples. Les trajectoires 0 carbone, 0 artificialisation... appellent à la mise en place de nouvelles approches, plus stratégiques, articulant planification, pilotage et concertations permanentes.



A l'issue de cette demi-journée de débats et des travaux des différentes commissions de 2019, plusieurs grandes pistes ont émergées pour préparer la future révision du SCoT. Elles ont été formalisées à travers une délibération du Comité Syndical du 19 décembre 2019, autour de quelques grands axes :

## **Un projet pensé comme un organisme vivant, autour de cellules et d'écosystèmes complexes.**

La grande région de Grenoble constitue un bassin de vie, en y adossant les grands massifs proches et les PNR, qui constituent des membres à part entière de la « famille », et dont les destins sont intimement liés.

La taille du grand territoire et la montée en puissance du fait intercommunal nécessitent de réfléchir à une nouvelle articulation entre les différentes échelles territoriales.

Cela suppose de concevoir une organisation très décentralisée, où la Métropole et les villes-centres jouent un rôle moteur, mais où chaque « cellule » territoriale participe.

La transformation exige en effet une forte proximité avec le tissu local, pour trouver les compromis et solutions adaptées à chaque situation.

Il s'agira ensuite de regarder sujet par sujet les opportunités de mises en commun des problématiques, et d'identifier ensuite quelle est l'échelle la plus pertinente pour en améliorer l'efficacité : échelon local, intercommunalité, ou grand territoire.

Le projet de grand territoire et le futur SCoT devront imaginer des dispositions qui permettent à chaque cellule de disposer des moyens de son développement, en limitant les concurrences territoriales.

## **Un projet ancré dans la proximité, « prise de terre » du futur SCoT**

La transformation du territoire doit s'appuyer sur des territoires et des communautés locales pleinement mobilisées autour de grands objectifs, partagés au niveau du territoire plus large.

L'échelon local paraît par ailleurs approprié pour saisir les aspirations et attentes des acteurs locaux, et de permettre les échanges.

L'échelon local est propice aux initiatives et aux expérimentations de nouvelles approches : communs, coopératives locales. Il permettra de réfléchir au déploiement des équipements, commerces, services et aménités qui peuvent parfois faire défaut.

La définition de la proximité constitue un enjeu important pour le futur SCoT. Il s'agit en effet de dépasser l'approche communale actuelle pour définir les polarités, et de penser les bassins de vie de proximité, en prenant davantage en compte les flux, les échanges, les fonctionnements ou les évolutions de population.

Cette approche du territoire de proximité devra être prospective, et apporter des réponses appropriées à moyen long/terme.

## Un territoire qui met l'humain au cœur du projet

La société est traversée par de multiples évolutions qui aujourd'hui la fracturent : il s'agit désormais de projeter à travers l'aménagement de l'espace et dans les offres de service des aspirations de plus en plus contradictoires, entre populations plus âgées et des plus jeunes, dont les modes de travail, de consommation, les loisirs, les nouvelles formes d'habiter peuvent apparaître contradictoires. L'insertion des plus jeunes dans la société constitue un enjeu important. La façon de vivre l'espace est également différente selon que l'on y travaille ou qu'on y habite. Les attentes des individus paraissent plus que jamais fragmentées.

Les enquêtes d'opinion attestent également d'une véritable aspiration à plus de solidarité en proximité, ce qui questionne directement la conception de l'offre de services de proximité, de l'espace public et un réinvestissement des communs.

Le projet de territoire devra développer une approche sociologique, qui permette de poser les termes du débat et aider ensuite à prioriser les approches. Il ne s'agira pas de répondre à toutes les demandes mais de pouvoir mettre au débat, y compris à l'échelle locale, les enjeux.

La question de la santé et l'approche de la santé environnementale, le bien-être (cf référentiel IBEST) peuvent être des clés d'entrée pour aborder ces enjeux.

## Un projet qui participe à une vision globalisante de l'attractivité du territoire

En dépit d'incontestables atouts, la Grande Région de Grenoble apparaît moins attractive que d'autres secteurs de Rhône-Alpes, notamment l'arc alpin nord, ou la région lyonnaise. Beaucoup d'habitants viennent s'installer chaque année sur le territoire, beaucoup en ressortent, dans un équilibre global. La création d'emploi est un peu en deçà des secteurs les plus dynamiques de Rhône-Alpes.

La question de l'attractivité du territoire doit être posée de manière élargie. D'une part, cela passe par une approche plus globale de l'écosystème économique, notamment autour du maintien d'un tissu productif dynamique (soutien aux filières, aide à l'innovation dans les filières traditionnelles, mobilisation de la recherche et de l'université, formation, services aux entreprises...), et du renforcement de l'économie présentielle (loisirs, services à la personne...). Ces deux approches permettront par ricochet un renforcement de l'économie d'intermédiation.

D'autre part, cela passe par la prise en compte d'autres critères pour le dynamisme économique :

l'enjeu des mobilités en est par exemple un élément central. La qualité des liaisons avec les grands centres de décisions, les mobilités au sein du territoire (et singulièrement en entrées de Métropole) sont à conforter à travers le projet de territoire.

Les notions de loisirs, les aménités du quotidien seront à valoriser. Le tourisme correspond également à un vecteur de développement prometteur, notamment par une complémentarité des offres s'appuyant sur la grande diversité de notre territoire.

## **Un projet orienté vers des bouquets de services innovants, pensés aux différentes échelles**

Des transformations profondes traversent les différents modèles d'équipements ou de services qui ont prévalu jusqu'ici.

L'activité commerciale connaît de profondes mutations.

Les services publics se restructurent, provoquant d'importants déséquilibres qui touchent à la fois la pérennité de certaines centralités et qui posent des problèmes d'accès aux services dans certains territoires. Les offres de mobilités se diversifient, permettant de mieux répondre aux demandes des différents territoires. Le développement du numérique combiné aux évolutions du travail conduit à l'émergence de nouvelles organisations ou services, notamment autour des tiers-lieux.

Le projet de territoire doit permettre de décliner, dans la continuité de la logique du chrono-aménagement, les bouquets de services disponibles à chaque échelle territoriale (santé, achat, administration...), tant pour les besoins des personnes que des entreprises.

Cela permettra ensuite d'accompagner les recompositions en cours ou offrir des solutions nouvelles, en s'assurant une équité dans l'accès aux différents services sur l'ensemble du territoire.

## **Un projet de territoire fédéré autour de quelques chantiers emblématiques**

La Grande Région de Grenoble est aujourd'hui un projet inachevé. Le SCoT traduisait une ambition, qui n'a pas été relayée par la mise en place d'actions ou de projets en appui. Les coopérations, très nombreuses, ne concernent en général que quelques territoires du SCoT.

Conjointement à la montée en puissance d'une approche globale des transitions, la mise en œuvre de projets dans le cadre du prochain mandat peut donner corps à la GReG.

Plusieurs axes d'interventions ont été identifiés dans le cadre des groupes de travail qui se sont réunis en 2019 :

- le développement des solutions de mobilités « propres » au sein de la GReG. Il s'agit de renforcer le réseau local d'énergies renouvelables et des points de distribution, en s'appuyant notamment sur la chaîne logistique urbaine,
- plus globalement, une stratégie globale de développement de la production des ENR,
- la rénovation énergétique de l'immobilier d'entreprise : actuellement, cet axe est moins développé dans les politiques publiques locales. Outre les questions d'isolation thermique, s'ouvrent d'importantes possibilités de production d'énergies renouvelables. La mise en relation des propriétaires des locaux et des grands partenaires constitue un enjeu (appels à projets ?)

- la valorisation de la filière bois et le développement des filières de matériaux bio-sourcés,
- la valorisation du « Y » formé par le Drac, l'Isère et la Romanche (+ leurs raccordement aux massifs) comme support d'actions combinant les actions de valorisation/reconquête de la biodiversité et des loisirs,
- la mise en place d'une stratégie du foncier économique globale, permettant notamment l'accueil de grandes unités productives ou dans la mise en place d'écosystèmes locaux.
- l'extension de la démarche plan alimentaire inter-territorial progressivement à l'échelle de la GReG.

## **Une approche foncière et immobilière renforcée à l'échelle du grand territoire**

Dans un contexte général de rareté de l'offre, la nécessité d'une limitation de la consommation d'espaces nécessitera d'être davantage vigilants aux évolutions des politiques publiques foncières.

La coordination des approches foncières entre territoires est nécessaire pour prévenir les effets de concurrence aujourd'hui constatés entre territoires et pour tenir compte de la complexité des opérations, dans une perspective de renouvellement urbain :

- Nécessité d'un meilleur repérage des friches et de progresser dans leur gestion,

- Nécessité de mieux anticiper les évolutions des zones d'activités, d'un point de vue commercial ou foncier, pour assurer une meilleure réactivité et piloter leur recomposition dans le temps,
- Approches plus stratégiques pour assurer le bon fonctionnement de l'éco-système économique global : préservation des fonctions « essentielles » (logistique...) ou repérage du foncier stratégique pour le développement d'activités économiques majeures pour le territoire,
- Observatoires fonciers partagés et échanges réguliers pour trouver les meilleures complémentarités entre territoires.

La mise en œuvre du renouvellement urbain, la transformation des équipements commerciaux, la reconversion des friches, la mise en place de mécanismes de compensations (Eviter-Réduire-Compenser) nécessiteront une forte mobilisation des acteurs fonciers (EPF, SAFER) et l'extension de leur périmètre d'action à l'ensemble des territoires. L'émergence de foncières (commerciales ou activités) doit être recherchée pour un accompagnement plus fin des évolutions de terrain.

## **Un territoire qui développe des outils communs pour « maîtriser son destin »**

Les transformations nécessitent de dépasser les modalités actuelles de la planification, axées essentiellement sur la préservation et la régulation des évolutions. Il s'agit de passer à une approche plus stratégique de pilotage des évolutions, articulant la gouvernance, l'observation et la prospective.

La mise en place d'une gouvernance pérenne à l'échelle du territoire, associant les exécutifs d'une part, les directions générales des intercommunalités d'autre part, constitue un enjeu majeur pour assurer un pilotage global des transitions. Elle doit également trouver sa traduction par une mobilisation plus forte de l'ensemble des EPCI dans les instances du SCoT et l'ouverture plus forte vers les territoires voisins et les PNR.

Le lien avec le Département et de la Région devra également être apprécié, au regard de la bonne articulation des différentes compétences exercées autour des transitions.

La mise en place d'une ingénierie commune à l'ensemble du territoire demeure également essentielle. La complexité des enjeux (compensations, projets de renouvellement urbain) induit un besoin d'ingénierie croissant, ainsi qu'une meilleure capitalisation des expériences locales, au service de l'ensemble.

L'Agence d'Urbanisme doit ainsi avoir son périmètre étendu à l'ensemble des territoires de la GReG pour pouvoir nourrir la prospective, l'observation, participer à l'évaluation des politiques et dispositifs mis en place, enrichir les réflexions stratégiques et aider à renouveler le mode de concevoir le développement soutenable de nos territoires. Par son approche pluri-thématique, elle constitue un acteur clé du dispositif.

Le CAUE a également un rôle important pour assurer le lien avec les approches et dynamiques locales et à la sensibilisation des habitants, des élus et des acteurs de terrain.

### Et le SCoT dans tout ça ?

***Faire de l'EP SCoT un outil au service des démarches de transition sur le grand territoire et de leur coordination et cohérence***

Les enjeux de transitions nécessiteront des approches plus globales :

- Développement de nouvelles instances de coordination et de débats,
- Partage d'objectifs communs et d'expériences pour favoriser l'opérationnalité des décisions,
- Développement de la gouvernance,
- Développement d'outils communs de suivi.

Le SCoT est aujourd'hui à l'articulation entre les grandes politiques sectorielles de l'Etat, le SRADDET et le projet de territoire et donc au cœur des sujets de transitions. Il participe depuis toujours à l'animation du débat local.

Le territoire de la Grande Région apparaît comme le périmètre pertinent pour traiter des transitions.

L'EP SCoT apparaît comme un outil intéressant pour assurer la coordination des transitions à l'échelle du grand territoire.

### ***Tendre vers un SCoT agile, qui s'inscrit dans un dispositif de pilotage plus large des transitions***

La rapidité des transformations oblige à faire évoluer profondément l'approche de la planification. Les protections et la régulation des dynamiques constitueront toujours le cœur du projet. Mais il s'agit également de mieux articuler ce qui relève de la règle, de la gouvernance, ou du plan d'action, dans une notion plus globale de pilotage des politiques publiques. La régulation des concurrences territoriales doit être mieux intégrée.

L'échelle pertinente d'intervention ou de planification doit être systématiquement interrogée, pour poser les principes de subsidiarité adaptés.

### ***Faire émerger une « société civile » autour des grands sujets de transitions***

L'enjeu de passer d'un SCoT normatif à un projet de territoire transformateur implique une association large de toutes les parties prenantes : populations, élus, associations mais également agriculteurs ou acteurs économiques qui sont partie prenante dans les transformations.

Martin Vanier, en conclusion du séminaire du 28 novembre, propose d'imaginer un SCoT sur « un modèle fédéraliste, organisé autour d'un conseil scientifique qui permette de se projeter ».

Le modèle technopolitain articulant recherche/université/industries/collectivités a prouvé son efficacité pour porter une politique ambitieuse autour des « tech ».

Il s'agira donc de constituer une « société civile » à l'échelle de la GReG pour réfléchir aux enjeux notamment autour de l'agriculture et de l'alimentation, de la biodiversité, du cadre de vie, de l'énergie ou du développement économique.

La synthèse de ces débats a fait l'objet d'une publication et est également disponible sur le site internet de l'EP SCoT.





# **Perspectives pour l'année 2020**



# Vers un SCoT en transitions à l'échelle de la GReG

Le bilan de 2018 a montré que le territoire était doté de solides atouts, sur lesquels il pouvait appuyer son développement :

- Un modèle technopolitain fort développé grâce aux moteurs université-recherche et à l'articulation entre les acteurs économiques, scientifiques et politiques,
- Un relatif équilibre des territoires dont les fonctionnements sont très imbriqués,
- Des EPCI désormais en place qui ont affiné leurs projets intercommunaux et ont développé des coopérations à différentes échelles et sur différents sujets.

Toutefois, il apparaît que le grand territoire n'exploite pas tout son potentiel :

- La GReG est un territoire singulier, caractérisé à la fois par la présence de plaines et de montagnes ;
- Le modèle technopolitain ne suffit pas à entraîner seul l'ensemble du développement, ni des territoires ;
- Les concurrences territoriales peuvent exister, à l'échelle infra-territoriales ou interterritoriales ;
- Les migrations résidentielles importantes en entrée et sortie s'équilibrent, témoignant d'un territoire attractif ;
- La question de l'attractivité n'est pas posée de façon suffisamment large dans le SCoT ;

- Le territoire peine à s'inscrire dans un destin commun, même si des jalons importants ont été posés en termes de coopération ;
- Le territoire présente des vulnérabilités communes à l'ensemble de ses composantes (sensibilité au changement climatique, risques, ...).

## **Le thème des transitions, au cœur d'un projet fédérant pour la GReG**

Les transitions environnementales, économiques et sociétales constituent dans leur ampleur, des enjeux majeurs qui appellent des réponses nouvelles à grande échelle, avec des obligations de résultats. Elles constituent un élément fédérateur pour lesquelles la GReG dispose de ressources capitales.

Ce défi amènera à repenser le développement du territoire autour d'objectifs et de trajectoires qui articuleront ambitions planétaires et développement des résiliences locales :

- Ambition d'aller vers un territoire 0 carbone avant 2050 ;
- Ambition d'atteindre progressivement le « 0 artificialisation nette » ;

# Vers un SCoT en transitions à l'échelle de la GReG

- Ambition de proposer un nouveau projet de développement autour de nouveaux modèles agricoles, forestiers et alimentaires contribuant à anticiper les transitions de l'industrie et de l'économie ;
- Ambition d'une approche plus large de marché, de l'emploi et des formations ;
- Ambition de mieux comprendre et anticiper l'évolution des modes de vie et d'accompagner les changements de comportement face au défi climatique.

## Les grands objectifs de la future révision et les chantiers exploratoires pour la préparer

- Enrichir le SCoT des projets de territoires élaborés par les EPCI : les territoires ont développé des approches qui vont parfois au-delà de ce que prévoyait le SCoT ;
- Mieux cerner les enjeux autour des transitions (mobilitaires, écologiques, énergétiques, alimentaires, démocratiques, numériques et démographiques) et alimenter la prospective territoriale ;
- Se doter d'une approche commune de la thématique des risques et protections : PPRI, SAGE...

Dans cette perspective, le comité syndical du 19 décembre 2019 a identifié 4 chantiers à mener en 2020 :

**Thème 1 : La résilience face aux risques et la protection des ressources** : Comment allier risques, protections et développement ?

**Thème 2 : la résilience climatique et environnementale** : territoire à énergie positive, neutralité carbone en 2050, mobilité douce et propre, reconquête de la biodiversité : le SCoT dispose d'un socle solide d'expériences et de projets locaux. Une approche plus collective peut permettre des mutualisations d'ingénierie et des réponses à plus grande échelle.

**Thème 3 : la résilience de la société** : quelles adaptations face au vieillissement de population ? Aux fractures sociales ? Quel vivre ensemble ? Quels impacts du changement climatique sur les choix de résidentialisation ? Quels modes de vie (loisirs, alimentation, besoins de service...)

**Thème 4 : la résilience économique** : quel modèle équilibré entre économie productive, économie présentielle ou intermédiation, adaptation du tourisme de montagne ? Comment mieux capter les ressources du territoire ?

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

21 rue Lesdiguières - 38000 Grenoble

Tél. 04 76 28 86 39

[epscot@scot-region-grenoble.org](mailto:epscot@scot-region-grenoble.org)

[www.scot-region.grenoble.org](http://www.scot-region.grenoble.org)